

# Introduction

## Terminologie

---

À des fins didactiques, le présent mémento ou abrégé se propose d'exposer, *hic et nunc*, non pas *les* guerres à telle période dans tel espace, mais *la* guerre comme phénomène spécifique, du paléolithique au xx<sup>e</sup> siècle, en dix rubriques.

Commençons par trois constats. 1) L'histoire de la guerre fait partie de l'histoire de l'humanité<sup>1</sup>. La grande majorité des sociétés humaines s'est livrée à des activités guerrières : quoiqu'évitables, celles-ci paraissent aussi universelles qu'habituelles. 2) Les perceptions et conceptions de la guerre – source de valeurs, instrument de la politique ou mal à éliminer – changent selon les sociétés et les époques. 3) Malgré la difficulté d'échapper aux émotions et aux jugements de valeur, la guerre est un objet d'études et de recherches en science politique et en droit public, plus précisément, en *relations internationales* et en *droit international*. D'où résulte la négligence des phénomènes conflictuels *internes*, tels les guerres civiles, les révolutions, les coups d'État, les insurrections, les persécutions... Ces études et recherches, appelées polémologie, ou analyse scientifique des conflits armés, disposent d'un énorme matériau documentaire, car rien n'est plus narré que l'histoire des guerres et rien n'est plus enregistré que l'histoire des armées. Elles s'appuient, d'une part, sur des institutions diplomatiques et militaires, soit une demande de savoir, d'autre part, sur des institutions universitaires et éditoriales, soit une offre de savoir.

Comment penser – dans notre société débelllicisée et démilitarisée – la guerre ? Pour aborder sinon résoudre les problèmes épistémologiques et méthodologiques, il importe de définir la guerre et de la distinguer d'autres phénomènes de violence politique, d'établir une méthodologie et de dresser une typologie, d'identifier les notions et problématiques liées à l'étude de la guerre.

---

1. « À travers toute son histoire, l'homme a combattu l'homme avec autant (de) constance qu'il a lutté contre la nature » (R. Aron).

## ■ ■ Définition

Il existe de multiples définitions, appartenant à différents registres. La nôtre emprunte aux fondateurs de la polémologie, Gaston Bouthoul (1896-1980) et Julien Freund (1921-1993). La guerre peut être définie comme *une mise en œuvre collective et coercitive de l'hostilité, par l'emploi réglé de la force armée, se traduisant par des combats durables portant atteinte aux personnes et aux biens, donc causant des victimes*. Soit cinq éléments constitutifs : hostilité, coercition, force armée, combats, victimes. Cette définition renvoie au conflit armé, c'est-à-dire le conflit mené avec des armes, soit tout objet conçu, par nature ou par destination, pour tuer, blesser ou détruire, ou menacer de tuer, blesser ou détruire<sup>1</sup>. Elle atteint trois buts : 1) être suffisamment stricte pour être précise, être suffisamment synthétique pour être complète ; 2) contourner l'État, autrement dit, convenir aussi bien à la guerre civile (intra-*politie*) qu'à la guerre étrangère (inter-*politie*) ; éviter l'usage métaphorique du mot « guerre », ainsi lorsqu'on parle de « guerre économique », par exemple pour qualifier la compétition industrielle et commerciale, ou de « guerre culturelle », par exemple pour qualifier les rapports de l'anglais au français, alors qu'il n'y a pas de mort violente infligée aux personnes adverses ni de destruction violente infligée à leurs biens. Il y a un noyau tragique objectif dans la belligérance : il réside dans la létalité à caractère « politique ». Déroulons le processus réflexif qui a mené à une telle définition.

1) La guerre est une forme de *conflit*. Julien Freund définit le conflit de la manière suivante : confrontation délibérée entre deux groupes d'une même espèce, qui manifestent l'un à l'égard de l'autre une intention hostile, en général à propos d'un droit, et qui essaient de convaincre ou de contraindre l'adversaire, éventuellement par le recours à la force, lequel peut le cas échéant tendre à la destruction physique de l'adversaire<sup>2</sup>. De ce point de vue, la guerre est le conflit collectif qui n'est pas résolu par la négociation ou le recours à un tiers, diplomatique ou juridictionnel<sup>3</sup>, mais par le recours aux armes. Elle est ainsi un affrontement, entre groupes humains, hostiles les uns aux autres, cherchant à imposer leur volonté à l'adversaire, par l'emploi de la force armée.

2) La guerre combine donc l'*antagonisme* et la *violence* : les protagonistes ont décidé d'utiliser des méthodes violentes à la place ou en plus de

1. Cf. l'article 132-75 du Code pénal français.

2. *Sociologie du conflit*, Paris, PUF, 1983, p. 65.

3. Même s'il peut y avoir négociation en l'absence de tout conflit, et même si le recours à la force n'exclut pas nécessairement la poursuite de la négociation. À l'inverse, la négociation peut viser à préparer un conflit, et le recours à la force peut viser à obliger l'adversaire à négocier.

méthodes non violentes, aux fins de contraindre, à défaut de convaincre, l'adversaire. L'antagonisme exprime un degré extrême d'opposition, dont les motifs, causes ou enjeux peuvent être de tous ordres, religieux, racial, national, ethnique, culturel, économique, social, territorial ou idéologique. La violence a pour effet de dramatiser l'antagonisme : elle menace de mort prématurée, elle est transgressive par rapport aux normes du temps de paix, elle amène souvent une réaction mimétique<sup>1</sup>.

Plus précisément que l'antagonisme et la violence, la guerre combine état d'hostilité et action de combat. À elle seule, l'action de combat suppose l'état d'hostilité ; par contre, l'état d'hostilité n'implique pas nécessairement l'action de combat. L'hostilité ne se traduit pas nécessairement par le recours à la force armée : elle peut se traduire par la propagande, la course aux armements, le boycott (suspension des achats en provenance du pays visé), l'embargo (suspension des ventes à destination du pays visé). Le recours à la force armée ne signifie pas nécessairement le combat : il peut signifier la mise en place d'un blocus terrestre, naval ou aérien (interruption des relations terrestres, maritimes ou aériennes entre l'État visé et les États tiers, donc interruption des importations et exportations), ou la mise en œuvre de la « diplomatie coercitive », *id est* la négociation associée à la menace militaire. Seul le combat permet de distinguer les opérations militaires qui relèvent de la guerre et celles qui n'en relèvent pas<sup>2</sup>. Il existe des actions militaires non coercitives ; inversement, il existe des actions coercitives non militaires : boycott ou embargo. Une invasion qui ne rencontre pas d'opposition militaire n'aboutit qu'à une occupation ou une administration militaire, pas à un conflit armé.

C'est donc le recours à la violence de part et d'autre, motivé par l'hostilité, qui transforme le conflit en guerre, c'est-à-dire le recours à des moyens destinés à porter atteinte<sup>3</sup> à la vie, à la liberté, à la propriété des personnes ennemies. Peut-il y avoir guerre sans homicide ? L'idée de guerre à « zéro mort » *de part et d'autre* ou la perspective d'une généralisation de l'emploi d'armes non létales bouleverse la notion même de guerre. Celle-ci supposerait toujours l'hostilité, la coercition, la force armée et le combat, mais ne

- 
1. La violence frappe plusieurs fois : du côté de la victime, par la douleur qu'elle inflige, mais aussi la réaction mimétique, la peur mnésique ou l'intention vengeresse qu'elle peut provoquer ; du côté des tiers, par la peur ou la fascination qu'elle peut susciter.
  2. Secours et sécurisation en cas de catastrophe naturelle ou industrielle, démonstration armée, frappes, attentats ou mesures de police, opérations de « maintien de la paix », d'« aide humanitaire » ou de « gestion des crises ».
  3. Au sens strict, la violence désigne l'usage coercitif (non consentie) de la douleur physique (pas morale) sur la personne d'autrui, la violence mesurable et incontestable étant celle qui meurtrit les corps.

causerait plus de victime, du moins plus de victime directe. Autrement dit, combattre l'ennemi ne passerait pas par sa destruction physique (l'atteinte aux personnes), mais par la destruction de ses matériels (l'atteinte aux biens). Mais il est clair qu'une telle destruction, y compris de réseaux informatiques, provoquerait des désordres et des pénuries, donc causerait des victimes indirectes !

3) Il existe différents types de violences contre les personnes : les violences contre soi (suicide) ou autrui (agression), les violences verbales ou corporelles ou sexuelles, symboliques (dépréciatives)<sup>1</sup> ou physiques (destructives), iconoclastes (sur les biens identitaires) ou matérielles (sur les biens ordinaires), rituelles ou impies, accidentelles ou délibérées, avouées ou inavouées, individuelles ou collectives, anomiques ou organisées, orgiaques ou instrumentales, meurtrières ou non meurtrières, armées ou non armées, privées ou publiques, permises (judiciaires) ou interdites (criminelles). Deux traits communs à toutes les violences : elles causent de la souffrance, définition même de la victime ; même physique, la violence provoque des dommages psychologiques aux victimes, car elle crée de la peur, due au sentiment de vulnérabilité, et de l'humiliation, due au fait de se trouver dominé.

Par opposition à la violence « crapuleuse »<sup>2</sup>, la *violence* dite « *politique* » est celle qui est motivée par l'hostilité, qui a pour enjeu le pouvoir dans l'espace public, qui est justifiée par une cause collective ou transcendante. Il existe cinq types de violence politique, qui peuvent s'imbriquer : celle d'un État contre un autre État (violence interétatique) ; celle des individus contre le pouvoir (violence insurrectionnelle) ; celle du pouvoir contre les individus (violence répressive) ; celle qui est interne au pouvoir (violence conjuratoire) ; celle d'un groupe contre un autre groupe au sein de la société (violence intercommunautaire)<sup>3</sup>. La guerre est l'un des principaux phénomènes de violence politique. Il s'agit d'une violence corporelle (mais aussi verbale sous l'angle de la propagande), physique et matérielle (mais elle peut avoir une

- 
1. La violence symbolique est une atteinte douloureuse à l'estime de soi, se manifestant, en dehors de toute coercition matérielle, par la dépréciation des représentations collectives élaborées dans un groupe (Ph. Braud). Le recours à la violence physique est normalement bloqué par le contrôle social : prohibition pénale ou censure culturelle. Or, le processus de dépréciation (comportements de mépris, discours de haine, exhibition de titres de supériorité) est susceptible de favoriser ou de « justifier » l'exercice de la violence physique, soit par le groupe à prétention dominante, soit, en réaction, par le groupe stigmatisé.
  2. Le brigandage ou la piraterie, même collectifs, ne sont pas la guerre, car l'animus n'est pas l'hostilité mais la lucrativité.
  3. La première est permise si elle s'effectue conformément au droit de la guerre ; la deuxième est interdite sauf reconnaissance des insurgés comme belligérants ; la troisième n'est permise que si elle s'effectue par les agents habilités sur ordre des autorités compétentes selon les règles et procédures prévues ; la quatrième est interdite sauf légalisation rétroactive ; la cinquième est interdite sans exception.

dimension symbolique et iconoclaste), délibérée et avouée (même si elle peut être accidentelle dans son déclenchement et inavouée dans son déroulement, lorsque l'état de guerre est nié), collective, organisée et instrumentale (mais elle peut avoir des aspects anoniques et orgiaques), meurtrière (à moins qu'on arrive au « zéro mort » de part et d'autre), armée, dirigée contre l'ennemi (même si elle peut s'avérer suicidaire), publique lorsqu'elle émane de l'État, privée lorsqu'elle émane d'insurgés, permise si les auteurs et acteurs habilités observent les prescriptions applicables quant aux buts et moyens.

Toute violence politique n'est pas la guerre. La guerre n'est pas le terrorisme, le coup d'État, la révolution, la persécution. Ce qui manque à ces phénomènes – où l'on retrouve le conflit, l'hostilité, la coercition, la violence – et qui est donc spécifique à la guerre, c'est *le combat collectif entre collectivités de combattants*. Lorsqu'apparaît un tel combat, alors cela signifie que le terrorisme, le coup d'État, la révolution, la persécution, se sont transformés en processus de *guerre civile* (avec ou sans reconnaissance de belligérance). Le fait d'attaquer autrui pour des motifs politiques peut résulter d'un attentat, d'un coup d'État, d'une révolution, d'une persécution... Autant d'actions qui peuvent se dérouler aussi bien en temps de guerre – sous le couvert de la guerre – qu'en temps de paix – en l'absence de toute guerre – mais qui n'équivalent pas à des actions de guerre, car la guerre est un combat entre combattants, pas l'exercice unilatéral de la violence par un groupe armé contre une population désarmée<sup>1</sup>. Il y a guerre lorsqu'il y a réciprocité dans l'action violente appelée combat : la guerre ne commence pas lorsque certains individus en tuent d'autres, mais lorsqu'ils sont eux-mêmes prêts à risquer leur vie (M. van Creveld). Le conflit au sens de la polémologie désigne ainsi toute confrontation physique armée politiquement organisée et motivée.

4) Dans la définition de la guerre, entre le rapport avec la paix, comme le rapport de l'exception avec la norme. Mais la distinction entre la guerre et la paix n'a pas toujours existé ou ne fonctionne pas toujours. Comme idéaltypes, la paix et la guerre renvoient à des univers opposés : d'un côté, l'unité, l'ordre, la sécurité, l'amitié, la rétention de la violence (l'interdiction de tuer), l'affirmation du droit ordinaire, le droit de l'individu à la protection de sa vie, la régulation des crises, la création de biens, la mort naturelle ; de l'autre, la dualité, le désordre, l'insécurité, l'hostilité, le déchaînement de la violence (la permission de tuer), la suspension du droit ordinaire, le devoir du citoyen de risquer sa vie, l'escalade des crises, la destruction de biens, la mort violente. Dans la réalité, la guerre et la paix ne sont pas exclusifs de

---

1. Lorsque les non combattants sont délibérément visés ou excessivement touchés, l'action de guerre devient précisément « crime de guerre », c'est-à-dire violation des règles de la guerre.

situations intermédiaires (« paix armée », « ni paix ni guerre », « guerre froide ») ou transitoires (des troubles intérieurs à la guerre civile, des incidents de frontières à la guerre interétatique), qui rendent difficile la définition, *a priori* simple, de la paix et de la guerre. Toutes deux sont des états politiques qui ont un même concept central : l'ennemi, puisque c'est avec l'ennemi que l'on fait la guerre mais aussi la paix (J. Freund). La paix peut être définie positivement comme un état de sécurité et de justice, ou négativement comme l'absence de guerre ou d'hostilité. La guerre n'étant qu'une forme de violence politique, la paix peut être définie, toujours négativement mais plus largement, comme l'absence de violence politique. De même que l'antonyme de « civil » n'est pas « militaire » mais « combattant » (les militaires n'étant qu'une catégorie de combattants), l'antonyme de « paix » n'est pas « guerre » mais « violence politique » (la guerre n'étant qu'une forme de violence politique). Il existe deux grandes modes de passage de la paix à la guerre : le passage reconnu, le passage non reconnu. Quant au passage de la guerre à la paix, il provient de trois types d'issue : l'issue militaire (un camp l'emporte sur l'autre), l'issue politique (les deux camps parviennent à un accord, soit directement, soit via des tiers), l'issue amorphe (le conflit s'achève sans victoire, ni compromis, mais par épuisement réciproque). Avec la cessation des hostilités, le conflit armé est terminé ; cela ne signifie pas qu'il soit résolu. Un conflit est géré lorsque les effets de la violence qu'il entraîne sont contenus par les protagonistes ou des tiers ; terminé en cas de victoire, d'accord ou d'épuisement ; résolu lorsque ses causes profondes n'agissent plus ; transformé en paix durable lorsque les adversaires se réconcilient.

## ■ ■ Heuristique

Après la définition de l'objet et la délimitation du champ, l'étude scientifique de la guerre requiert diverses méthodes d'investigation.

La guerre peut être appréhendée comme un état (l'état de guerre) : le statut des relations entre les belligérants d'une part, entre les belligérants et les neutres (les tiers) d'autre part ; une activité : la conduite des hostilités par les combattants ; un art (l'art de la guerre) : la conduite des hostilités afin de parvenir à la victoire ; un instrument de la politique : le moyen de contraindre l'ennemi à exécuter notre volonté ; une voie de droit : le moyen de venger les offenses ou de trancher les différends ; un problème pratique : la guerre est-elle utile ? ; un problème éthique : la guerre est-elle morale ? Les guerres étant des phénomènes multidimensionnels dans le temps et dans l'espace, leur analyse intéresse toutes les disciplines : on peut les étudier d'un point de vue éthologique, anthropologique, mythologique, religieux, juridique, historique, culturel (le style de la guerre correspond au style de la

culture à laquelle appartient la collectivité combattante), démographique (la guerre requiert des hommes jeunes et provoque une surmortalité)<sup>1</sup>, sociologique, économique (la guerre est une entreprise dont la préparation et la livraison exigent une production, une distribution et une consommation de ressources)<sup>2</sup>, technologique (l'évolution des armées et des armements s'inscrit dans l'évolution des sciences et des techniques)<sup>3</sup>, médiologique (la sensibilité à la violence guerrière, ou à toute violence en général, est façonnée par l'écart entre celle qui s'expérimente directement et celle qui s'étale à distance comme un spectacle), philosophique (la décision de recourir à la guerre s'accompagne toujours d'un discours justificatif)<sup>4</sup>, psychologique (la levée des inhibitions due à l'emploi à la violence, notamment guerrière, a un effet émotionnel spécifique).

L'histoire militaire relate le déclenchement, le déroulement et le dénouement des guerres ou des batailles<sup>5</sup>. Le droit de la guerre se demande quels sont les auteurs, les causes ou les buts, les acteurs, les instruments et les modalités des conflits armés. La sociologie militaire traite de l'organisation des forces armées<sup>6</sup> (régulières ou irrégulières) : quel type de commandement,

1. La guerre « courtoise » ne tue que les combattants, affectant la population masculine de 18 à 40 ans. La guerre « totale », elle, tue combattants et non combattants, affectant la population dans son ensemble. L'étude de la guerre appelle donc l'étude de la mortalité politique ou militaire (à distinguer de la mortalité naturelle ou criminelle) : dénombrer, pondérer le chiffre brut par rapport à la population concernée, distinguer les catégories de victimes (militaires ou civils, vainqueurs ou vaincus); identifier les auteurs et les moyens qu'ils ont utilisés, autrement dit, les modalités de l'homicide; ajouter les disparus, blessés, etc., ainsi que le déficit des naissances... Les conséquences démographiques des guerres concernent l'ensemble des variables, qu'il s'agisse des pertes « directes » (dues aux combats) ou « indirectes » (dues aux maladies ou aux pénuries), et ses effets sont visibles sur le long terme (diminution de la nuptialité et de la natalité, déséquilibre hommes/femmes aux âges de la fécondité, vieillissement de la population...).
2. La guerre provoque des déplacements de richesses, en favorisant la hausse des prix et le développement de certaines activités, en modifiant le sens des investissements et des échanges, la répartition des revenus et du budget, la charge fiscale ou l'endettement, la valeur des monnaies.
3. La course aux armements est un substitut à la guerre : il s'agit de menacer militairement et d'épuiser économiquement l'adversaire sans recourir directement à la force armée.
4. La guerre est-elle juste ou injuste? Voilà l'une des principales questions normatives (religieuse, éthique, juridique, philosophique).
5. L'histoire militaire a pour noyau la bataille. L'étude des « batailles décisives » (E. Creasy, Th. Knox, J.E.C. Fuller, H. Delbrück) est un genre historiographique, méprisé par l'école des Annales, qui a été brillamment renouvelé par Victor D. Hanson. L'ouvrage de Georges Duby sur la bataille de Bouvines a montré comment l'histoire nouvelle (l'histoire économique et sociale, celle des structures et des temps longs) pouvait se mettre au service d'une sociologie de l'événement militaire.
6. Elle s'intéresse également au degré de militarisation d'une société (le « *military participation ratio* » de S. Andreski), mesurable au nombre absolu et relatif des personnels des armées au sein de la population ou de la population active, au degré de cohésion du

de recrutement (de combattants), d'équipement (d'armements), de financement ? La stratégie militaire concerne l'action des forces armées (régulières ou irrégulières) : quel type de théâtre, de logistique, d'opération, de combat ? La psychologie militaire s'intéresse à la motivation du combattant : pourquoi est-il prêt à tuer et à risquer d'être tué ? S'ajoute la question des valeurs et mentalités propres au système militaire dans une société. D'une manière générale, l'étude de la guerre rencontre une préoccupation fondamentale de la science politique : la recherche du processus décisionnel. Par qui, avec qui, de quelle manière, sous quelles influences et sur la base de quelles informations sont prises les décisions relatives à la guerre et à la paix ? Avec quelle précision et à quelle vitesse sont-elles communiquées ? Comment sont-elles exécutées ? Sont-elles critiquées ou contestées ? Autant de questions qui concernent la dévolution, l'organisation, le fonctionnement et la critique de la puissance publique en général, du pouvoir diplomatique et militaire en particulier. Autre préoccupation : comment expliquer l'escalade ou la désescalade d'un conflit, c'est-à-dire la montée ou le déclin de la violence ?

Quant à la polémologie, elle entend décrire puis expliquer les conflits armés. La définition générale de *Bellone* n'indique pas les différentes significations que revêt la guerre selon les époques et les civilisations. Quel sens les belligérants donnent-ils à la guerre ? La considèrent-ils comme un mode de vie, une source de valeurs, un instrument, un mal ? Aussi la polémologie explore-t-elle le phénomène guerre dans toutes ses dimensions : éthologiques, anthropologiques, mythologiques, religieuses, juridiques, historiques, culturelles, démographiques, sociologiques, économiques, technologiques, médiologiques, idéologiques, éthiques, psychologiques. Elle entend 1) décrire puis 2) expliquer les conflits armés. 1) Identification (comment nommer tel conflit ?); localisation dans le temps et dans l'espace (quand et où ?); belligérants et combattants (qui contre qui aux niveaux des personnes morales et des personnes physiques ?); instruments et modalités (quelles armes et quelles méthodes de part et d'autre ?); degré de mobilisation des sociétés (quel impact du conflit ?); morphologie (quel processus d'escalade ou quel

---

corps militaire dans l'État et à son degré de subordination par rapport au gouvernement. La problématique de fond renvoie aux rapports entre la société militaire d'une part, la société civile et la société politique d'autre part.

1. Telle est la question de la mort donnée ou reçue au combat. Pourquoi une telle acceptation de l'éventualité du sacrifice ? Par obéissance ? Par métier ? Par intérêt ? Par adhésion ? Par idéal ? Comment amener un être humain à en tuer d'autres qui ne lui ont rien fait ? La première étape consiste à croire que l'autre est fondamentalement différent, soit une distanciation permettant la désinhibition. Seconde étape : entrer dans un état second caractérisé par la relativité morale, notamment la séparation par rapport aux normes pacifiques (la violence est source de plaisir, due à un double sentiment de licence et d'omnipotence). Troisième étape : l'accoutumance. Dernier facteur : le déni, ou la capacité à nier la réalité ou les conséquences de nos actes.